

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 juin 2021

Le mercredi seize juin deux mil vingt-et-un à dix-huit heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le onze juin deux mil vingt-et-un, par voie électronique, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle municipale Eugène Le Roy, sans présence du public, sous la présidence du Maire, Alain MARTY.

Présents : Alain MARTY, Marie BELOMBO, Jean-Paul DUTARD, Claire GIRY-LATERRIERE, Franck MERY, Coralie JUGE, Nicole GALLOIS, Serge OULHEN, Annie BEYDON, Serge NAWROT, Henriette ROCHE, Frédéric DELRIEUX, Sophie DAL'PAN, Frédérique CONSTANCEAU, Sébastien DUREY, Pierre CABOS.

Absents excusés : Jean-Marie PANAZOL (pouvoir à Sébastien DUREY), Michel TOMAS.

Absente : Joëlle CYPRYK DUVERNEUIL.

Le Maire procède à l'appel des membres présents et annonce les pouvoirs. Puis, il ouvre la séance à 18h50. Sur proposition du Maire, Nicole GALLOIS est désignée comme secrétaire de séance par l'assemblée.

Secrétaire de séance : Nicole GALLOIS

Le Maire rappelle que Joëlle CYPRYK DUVERNEUIL, lors de la précédente réunion, contestait 2 points du procès-verbal de la réunion du 12 avril 2021 :

1^{er} : une erreur dans l'orthographe du nom CYPRYK qui ne prend pas de C à la fin.

2^{ème} : le fait d'être désignée comme l'un des deux représentants des héritiers car elle n'est pas propriétaire.

Le Maire lui avait indiqué que cela serait revu.

Il est précisé ici qu'il y a deux enregistrements simultanés de chaque séance et qu'ils sont à la disposition des membres de l'assemblée qui souhaitent réentendre les propos exacts tenus lors des échanges.

En ce qui concerne la demande de Joëlle CYPRYK DUVERNEUIL :

- l'orthographe du nom sera corrigée.

- dans l'enregistrement, on entend qu'elle précise à l'assemblée qu'elle n'est pas propriétaire, que le Maire lui répond « non juste un porte-paroles », puis, il est clairement dit à 3 h 41 mn 16 sec :

« le Maire : je suis prêt à vous recevoir

Joëlle : une fois de plus c'est compliqué à dix

le Maire : oui mais tu m'as dit que vous étiez 2 représentants : toi et Dominique

Joëlle : oui parce que j'ai réussi à faire admettre aux frères et sœurs de donner pouvoir à Dominique pour que ce soit plus simple ».

Le procès-verbal d'une réunion doit reprendre les propos des échanges des intervenants sans interprétation. Le terme 'représentant' ici est repris car utilisé dans la conversation, dans le sens 'porte-paroles' et non pour désigner un propriétaire, donc, la rédaction initiale ne devrait pas être modifiée mais le sujet sera abordé de nouveau lors de la prochaine réunion du Conseil municipal du fait que Joëlle CYPRYK DUVERNEUIL est absente. Il est précisé qu'elle a été invitée à venir écouter l'enregistrement de la séance.

L'assemblée ne présente aucune autre observation, valide le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 26 mai 2021 et procède à sa signature.

POINTS DELIBERANTS

1- BUDGET COMMUNAL : REMBOURSEMENT DU BUDGET POLE SANTE ET COMMERCIAL SUITE AU REGLEMENT DE FACTURES D'ENERGIE

Le Maire donne la parole à Franck MERY qui confirme que maintenant, tous les compteurs électriques sont séparés et attribués à chaque consommateur. Restent 251.71 € à rembourser au budget pôle santé et commercial ; en effet, il a payé la dernière facture qui aurait dû l'être par celui de la commune pour la borne du parking du château.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

2- BUDGET POLE SANTE ET COMMERCIAL : ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE : OUVERTURES DE CREDITS

Le Maire explique ensuite que l'attribution des compteurs électriques n'avait pas encore été faite et le budget pôle santé et commercial a réglé une facture d'eau pour le cabinet médical pour un montant de 115.12 € et d'effectuer les ouvertures de crédits appropriés pour l'encaissement du chèque de remboursement du cabinet médical.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

3- SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE LA DORDOGNE : PROPOSITION D'ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES DE VEHICULES ELECTRIQUES ET GNV (GAZ)

Le Maire informe les Conseillers municipaux d'une proposition par le Syndicat départemental des énergies de la Dordogne d'adhérer à un groupement d'achat de véhicules électriques et à gaz. Il passe la parole à Jean-Paul DUTARD qui explique qu'il a étudié les modèles proposés et qu'il y aurait un gain de 6 000 € pour acquérir celui qui conviendrait à la commune (goupil : camion benne électrique utilitaire garanti 5 ans et batterie garantie 10 ans). Il énumère les situations où ce véhicule serait utile.

Le Maire précise qu'il y a 2 services de groupement d'achat : un géré par le département de la Gironde qui concerne les énergies (électricité, gaz naturel, etc...) auquel 415 communes sur les 580 de Dordogne ont adhéré et celui-ci, objet des délibérés, qui sera géré par le département de la Creuse, étant précisé qu'il n'y a aucune obligation d'achat. Il s'agit donc de décider d'adhérer à ce groupement d'achat et de donner procuration au Président du S.D.E. 24 pour procéder aux appels d'offres.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

4- PERSONNEL COMMUNAL

a) Entérinement de l'avis du comité technique du centre de gestion pour modification :

Le Maire donne la parole à Marie BELOMBO.

1. Temps de travail d'un agent

Elle explique la situation d'un agent d'animation dont le temps statutaire hebdomadaire annualisé est de 9h02, complété par un contrat en extrascolaire avec le Gd Px. Elle n'a pas souhaité renouveler son engagement auprès de celui-ci.

Après que son contrat ait été conclu avec la commune sur le même tps hebdomadaire, l'emploi du temps d'un autre agent démissionnaire lui a été confié, ce qui a augmenté son temps hebdomadaire statutaire pour le porter à 16h38 par semaine et toujours annualisé. Ce changement doit être ratifié par le Conseil municipal et le Comité technique du Centre de Gestion qui se réunira le 18 juin prochain.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

2. Situation d'agents

Marie BELOMBO annonce que ce point est ajourné car il concerne la fermeture de postes et n'est donc pas urgent.

b) Mise à jour du dossier d'un agent du service administratif

Marie BELOMBO explique qu'un agent du service administratif était embauché avec un contrat parcours emploi compétences (PEC) renouvelé par trois fois pour permettre l'acquisition de plusieurs formations. Les circonstances ont amené cette personne à occuper un poste sur 35h00/semaine au lieu de 20h00 (ouverture de la Maison France services, covid...). Ce contrat prendra fin le 17 octobre 2021 et une embauche devra être décidée.

Il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir un poste à 35h00 hebdomadaires pour cet emploi à compter du 18 octobre 2021.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

POINTS INFORMATIFS

5- CONTRAT DE RELANCE DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE COHESION SOCIALE

Le Maire remet une documentation aux membres de l'assemblée et explique le déroulement de cette opération : l'Etat demande aux EPCI et communautés d'agglomération de mettre en place des programmes à réaliser sur les communes ; des aides financières pourraient être accordées. Le Gd Px a missionné un bureau d'études qui a consulté chaque commune. Le programme porte sur quatre grands points :

- connectivité et désenclavement du territoire,
- relance et développement économique du territoire,
- transition écologique et énergétique du territoire,
- cohésion sociale et territoriale.

Les projets transmis concernent ceux que l'équipe souhaitait voir se réaliser et notamment :

- l'aire de covoiturage au rond-point (prise en charge par le Gd Px) ; elle va être réaménagée avec l'ajout d'un quai bus, ainsi le bus ne passera plus dans le bourg. La traversée du bourg prenait 3 à 4 mn et la compagnie de transport voulait gagner du temps ; cette solution devait être trouvée pour éviter la suppression de l'arrêt à Château l'Evêque.
- la voie cyclable : il n'y aura pas d'aide si le projet est présenté comme piste cyclable sur la commune. Par contre, il pourrait y en avoir si il s'agit d'une voie reliant Agonac à Chancelade pour rattraper la 'voie verte' via Château l'Evêque.
- la couverture du court de tennis en panneaux photovoltaïques : des propositions ont été faites aux membres du club mais il n'y a pas de retour pour l'instant.

- l'extension du cimetière (en cours de réalisation).
- la modernisation de l'éclairage public : une étude faite par le SDE 24 pour répertorier tous les éclairages sur-consommateurs fait apparaître 130 lampadaires à remplacer sur 390 présents sur notre commune.
- l'audit énergétique des bâtiments communaux : Serge OULHEN est en charge de ce dossier et explique qu'il faudrait 1 500 € de travaux pour faire des économies (des ampoules led à remplacer, entre autres) ; rien que pour l'école la consommation passerait de 18 kw à 6 kw avec des led. Des panneaux photovoltaïques pourraient être installés et amèneraient une économie d'énergie et d'argent importante pour nombre de bâtiments utilisés principalement la journée.
- les travaux de mise aux normes pour la sécurité et l'accessibilité : PMR et ADAP.
- le projet d'habitat de la maison brûlée dans le bourg.
- le réaménagement du bourg : le CAUE propose une séance de travail le 29 juillet, avis à tous ceux qui peuvent être présents.
- le parcours santé.

6- IMPLANTATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Le Maire informe l'assemblée de la transmission au SDE24 de la demande d'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques. Ce programme est repris mais avec de nouvelles bornes : plus de paiement par pièces mais par carte bancaire. Il est nécessaire d'avoir un très bon réseau internet et un lieu très fréquenté. 2 emplacements ont été proposés :

- le parking de la gare avec le compteur de l'ancienne bascule complètement disponible puisqu'inutilisée maintenant,
- l'une des places de parking devant la pharmacie.

Le SDE24 est en train de faire l'étude et proposera un projet qu'ils financeront à 20 %. La DETR pourrait être appliquée.

7- PRET DU MINIBUS

Le Maire explique que ce point n'est plus à l'ordre du jour puisque le Gd Px ne demande plus le prêt de ce véhicule. Les bénéficiaires du service de transport pour les courses avaient fait plus d'achat la semaine précédente en prévision du manque du minibus mais, 2 classes étant en sortie le vendredi, l'agent qui les conduit est libéré de sa mission d'encadrement des enfants pendant la pause méridienne et du coup, amènera les bénéficiaires au restaurant à la place.

8- PRESENTATION DE CHAT'O ROCK

Le Maire donne la parole à Claire GIRY-LATERRIERE pour donner des informations sur la préparation finale du festival.

Elle rappelle que cette manifestation est portée par l'association Castel Animations et que la municipalité est partenaire suite à l'approbation du projet et de son partenariat par le Conseil municipal. Elle indique qu'un point sur les finances a été fait avec le trésorier de ladite association :

Recettes

subventions :	commune	20 000 €
	Département	5 000 €
	Gd Px	12 000 €
mécénats :	Périgord Bois, Périgord vert,	4 500 €
	Suez	3 000 €
	Coren	500 €
	Crédit agricole	1 500 € (en 2 versements, peut être un 3 ^{ème} de 3 000 €)
	Fromarsac	6 000 €

Patrick MARTY	1 000 €
SPIE	500 €

Sur la totalité, 32 000 € sont déjà encaissés.

Dépenses

Horizons croisés	20 000 € (acompte)
Réservation scène	2 000 €
Assurance annulation	4 700 €

Restent quelques factures encore à venir : Socotec (contrôle sécurité), Sacem qui prendra 8.8 % de la totalité des recettes (billetterie, boissons et alimentation) ou, si c'est plus intéressant pour eux : 8.8 % de la totalité des dépenses culturelles, techniques et communication.

Elle précise que le budget initial de 269 000 € (revu à la baisse à 220 000 € en cours de préparation) est ajusté au fur et à mesure que les réalités se présentent tout en essayant de se passer de certains achats pour maintenir ce montant qui devrait s'équilibrer avec une fréquentation de 5 000 personnes ; une jauge de 3 000 personnes par soir a été demandée à la Préfecture, ce qui ferait un total de 6 000 festivaliers.

Le Maire ajoute qu'il a pris contact avec les services de la Préfecture et notamment le Directeur du Cabinet ; celui-ci est absent cette semaine et les échanges se font maintenant avec le Préfet qui demande des précisions et/ou engagements pour les conditions sanitaires d'accueil du public. Normalement, le port du masque ne sera pas obligatoire puisqu'un passe sanitaire sera exigé.

Philippe THIRIOT, Colonel en retraite, est d'une aide précieuse pour la logistique et la gestion de la sécurité. Claire GIRY-LATERRIERE donne le détail du nombre de postes des quelques 150 bénévoles attendus ; elle explique aussi les étapes du parcours du spectateur : le contrôle sanitaire, puis la fouille des sacs (plan vigipirate oblige), ensuite la consigne pour laisser les objets encombrants ou à risque pour finir par la billetterie et l'accès à l'espace concert.

Le Maire ajoute qu'il attend des autorisations des services de la Préfecture et notamment celle de faire des tests antigéniques sur place. Henriette ROCHE demande si le pharmacien ne pourrait pas être sollicité pour cela. Elle indique aussi qu'il serait logique que tous les membres du Conseil municipal soient bénévoles en soutien à ce festival.

Claire GIRY-LATERRIERE explique alors que, pour être bénévole, il faut s'inscrire en tant que tel auprès de l'association Castel Animations (fiche de renseignements, d'orientation de mission et d'engagement à compléter) ou d'une des associations partenaires ; une réunion d'information des bénévoles est programmée.

Sébastien DUREY demande le nombre de places vendues à ce jour, Sophie DAL'PAN annonce 419 places réparties en 57 pass 2 jours pour 3 135 €, 273 pour le vendredi pour 8 190 €, 89 pour le samedi pour 2 670 €. Ces sommes ne sont pas comptabilisées dans les recettes listées plus haut.

Un débat s'engage sur le bénévolat et la communication : Claire GIRY-LATERRIERE et Sophie DAL'PAN ont fait un énorme travail de distribution de flyers, entre autres. Elles informent les membres de l'assemblée des préparatifs des loges et de l'organisation.... (de petites anecdotes sur les petits caprices de stars).

Frédéric DELRIEUX arrive, il est 19h50.

Claire GIRY-LATERRIERE confirme l'ouverture des portes du festival à 17h30 et le commencement du concert à 19h30. Sophie DAL'PAN ajoute qu'il faut $\frac{3}{4}$ d'heure entre chaque plateau et indique qu'il a été fait appel à un disc-jockey pour meubler pendant ce temps d'attente.

Beaucoup d'informations sont données et le Maire conclue le sujet en rappelant que ce sont les autorisations préfectorales maintenant qui manquent.

Serge OULHEN ajoute qu'il faut refaire une visite avec la SOCOTEC pour la vérification des besoins en puissance électrique de chaque poste technique.

Frédéric DELRIEUX demande qu'un point santé soit fait également pour déterminer les besoins en assistance du médecin : peut-être un infirmier ou deux. Claire répond qu'une rencontre est prévue pour cela dès que la réponse de la Préfecture sera connue et le Maire rappelle qu'il y a eu des réunions au cours desquelles chacun pouvait être informé de l'organisation et de la logistique nécessaire et prévue. Il ajoute que le Directeur du festival devait venir présenter le projet dans sa globalité mais étant d'astreinte, il n'a pas pu être là mais cela se fera.

Sur ce, un long débat s'engage... beaucoup de questions sont posées et les réponses sont apportées.

Sur un autres sujet, le Maire en profite pour indiquer qu'une fois de plus, la commission interministérielle a refusé de déclarer la commune sinistrée au titre des catastrophes naturelles pour les mouvements différentiels de terrain consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour l'année 2020. Il faut dire qu'une dizaine seulement de déclarations de dégâts a été déposée en mairie, cela ne pèse pas sachant qu'il y a plus de 1 000 habitations sur la commune...

9- INFORMATION DES SERVICES FISCAUX RELATIVE A UNE MODIFICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Le Maire informe l'assemblée de la réception d'un courrier des services fiscaux expliquant qu'une erreur informatique a impacté très faiblement le budget de la commune avec un calcul de coefficient correcteur erroné. Cette conséquence infime n'appelle pas de délibération mais le Conseil municipal doit en être informé : nouveau montant – 137 227 € au lieu de – 136 948 €.

10- RAPPEL : ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES : TABLEAUX DES PERMANENCES ET DU DEPOUILLEMENT

Le Maire rappelle qu'il y a les élections départementales et régionales dimanche. Tous les membres du Conseil municipal ont reçu leur affectation ; il revient sur l'organisation des scrutins et le rôle de chacun.

A la question de Serge OULHEN, le Maire répond qu'il est normal qu'aucun élu ne soit inscrit pour le dépouillement car les Conseillers sont déjà mobilisés sur la journée et qu'entre la surveillance des entrées, des isolements, des bureaux de vote, la désinfection des points contact, etc.... tout ceci est lourd et le dépouillement est le moment où les élus sont moins indispensables, il y a juste à surveiller.

Claire GIRY-LATERRIERE ajoute que le Code électoral prévoit que les scrutateurs soient pris dans la liste électorale, ce n'est qu'en cas de manque de personnes que le Maire en désigne parmi son Conseil municipal.

Le Maire explique ensuite le nouveau procédé de réception des procurations : elles peuvent arriver par internet jusqu'à dimanche inclus ; tous les intervenants dans le déroulement des élections, élus ou pas, a été invité à une réunion d'information sur l'organisation samedi.

11- QUESTIONS DIVERSES

a) **Location des barnums, tables et bancs** : Jean-Paul DUTARD demande auprès de qui s'adresser pour réserver les barnums, tables et bancs dont la location aux habitants et associations de la commune a été décidée lors d'une précédente réunion du Conseil. Le Maire lui précise qu'il faut d'abord attendre que la régie de location des salles communales soit mise à jour puisque la gestion de cette location est ajoutée à cette régie. Dès que cela sera validé, il faudra s'adresser à la responsable des locations de salles et régisseur de ce service : Sylvie Nawrot. Il ajoute que la procédure sera identique à celle des locations de salles communales et qu'un contrat devra être fait dans les mêmes conditions.

b) **Commission voirie** : Jean-Paul DUTARD explique qu'il souhaite réunir la commission voirie mais qu'il est en attente de devis pour des travaux sur routes. Il fera le point sur les devis arrivés en mairie et convoquera la commission prochainement.

Personne n'ayant plus de question, le Maire déclare la séance levée à 20h30.